

MOT DU RELAIS

Bonjour à toutes et tous,

Le nouveau Trott'infos est arrivé ! Vous trouverez des informations sur la baisse des charges sociales, le site web de la CAF mon-enfant.fr et des propositions de formations pour l'année 2018.

Inscrit parmi les événements majeurs à destination des jeunes enfants, en Haute-Savoie, le Festival Petit Patapon est de retour. A cette occasion, la médiathèque de Rumilly vous propose deux séances de lecture exceptionnelles le vendredi 6 avril, la famille sera à l'honneur.

Vous trouverez également le calendrier des animations collectives et des bibliothèques.

L'équipe du Relais

A vos agendas

11^e édition du festival Petit Patapon
du 3 avril au 6 mai 2018



Le festival Petit Patapon regroupe 7 communes et 27 structures qui se réunissent pour vous proposer de nombreuses animations autour de la Petite Enfance : livres, cinéma, spectacles vivants, jeux, ateliers d'éveil, expositions sur le thème de la Famille.

Cette année encore, la médiathèque Quai des Arts de Rumilly propose, aux assistants maternels du Relais, deux séances de lecture, comptines et jeux de doigts le :

Vendredi 06 avril 2018
de 9h30 à 10h
et de 10h15 à 10h45

Inscription auprès du Relais

TROTTIN RAM

Relais itinérant
Assistants
Maternels
& Parents

Accueil téléphonique l'après-midi :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 13h30 à 15h

Entretien sur rendez-vous :
du lundi au vendredi

Animations collectives : le matin

ANIMATRICES
Marie-Jo PETRINI
Lauren BOCQUIN

ASSISTANTE

Laurence VALENTIN

TROTTIN'RAM

40, chemin de la Tonnelle
(derrière la Poste)
74150 VALLIERES
Tél.: 04 50 66 54 76

Mail : ram@cc-canton-rumilly.fr
www.cc-canton-rumilly.fr

De nous à vous



Durée :
1 jour
8 heures

Formation MAC SST Venez vous inscrire !

Le Relais propose d'organiser une formation MAC SST (Maintien et Actualisation des Compétences en SST) avant juin 2018. Trois assistantes maternelles se sont déjà manifestées mais pour pouvoir organiser cette formation au RAM, il faut constituer un groupe minimum de 5 et maximum 10 participants.



Se former à la méthode Montessori



S'approprier les principes de base de la méthode Montessori :

- Comprendre et accompagner les différentes étapes du développement de l'enfant
- Satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Mettre en place des activités adaptées...

Cette formation vous intéresse ? Le Relais vous propose de l'organiser en 2018. Les dates seront définies lorsque le groupe sera constitué.

Bon à savoir : ces deux formations sont prises en charge dans le cadre de la formation continue et peuvent être organisées le samedi.

Durée : 3 jours
21 heures
Nombre de participants :
6 à 10 personnes

Le site mon-enfant.fr

CNAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Créé par la Caisse Nationale des Allocations familiales, le site www.mon-enfant.fr est dédié à l'information sur les différents modes d'accueil.

Il facilite la mise en relation des assistants maternels avec les parents.

Les modes de recherche par carte ou par liste permettent aux familles de trouver facilement un assistant maternel proche de leur domicile et de leur lieu de travail et de connaître aussi leurs disponibilités.

Pourquoi s'inscrire ?

En tant que professionnelle de la petite enfance, le site www.mon-enfant.fr est un moyen pour se faire connaître auprès des parents afin de trouver plus facilement et plus rapidement du travail. Le site valorise la profession grâce à une page spécifiquement dédiée dans la rubrique « Métiers ».

En s'inscrivant sur le site www.mon-enfant.fr, vous êtes connue et référencée dans une base nationale de près de 250 000 assistants maternels.



Comment s'inscrire ?

En faisant une demande de formulaire d'inscription à l'adresse suivante : action-social.cafannecy@caf.cnafmail.fr

Déjà inscrit ?

Pour gérer vos disponibilités et si besoin réactualiser vos coordonnées, faites une demande d'habilitation à la CAF en se connectant sur www.mon-enfant.fr, rubrique « Espace professionnel » et cliquez sur « Faites votre demande d'habilitation en ligne »



PAJEMPLOI

Baisse des charges sociales Ce qui va changer pour les assistants maternels



A compter du 1^{er} janvier 2018, de nombreux changements sont à noter : la baisse, en deux temps, des charges sociales (au 1^{er} janvier puis au 1^{er} octobre) :

- Suppression de la cotisation salariale Maladie (de 0,75% à 0,00%) ;
- Baisse de la cotisation salariale d'assurance chômage (de 2,40% à 0,95%) ;
- Augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) (de 5,10% à 6,80%) ;
- Augmentation de la cotisation patronale Maladie (de 12,89% à 13,00%).

Cette mesure du programme gouvernemental est introduite par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018. Elle implique la revalorisation du salaire net des assistants maternels agréés et des gardes d'enfants à domicile à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par exemple, une assistante maternelle payée **4,57 € brut** par heure en 2017 reste à ce montant brut mais passe de **3,50 € net** en 2017 à **3,52 € net** par heure en janvier 2018.

Bon à savoir :

- Pajemploi propose sur son site internet un estimateur pour calculer le nouveau salaire horaire net
- dans la mesure où le salaire brut ne change pas, aucun avenant au contrat de travail n'est nécessaire. Par ailleurs, cette mesure n'aura aucun impact sur le plafond journalier de référence (5 fois la valeur du SMIC) car celui-ci est calculé sur le salaire brut et non sur le salaire net.

Attention, une nouvelle baisse des cotisations d'assurance chômage va intervenir au 1^{er} octobre 2018 puisque cette cotisation sera complètement supprimée. Nous vous tiendrons alors informés des évolutions.



Pour plus d'informations, consultez le site de Pajemploi : www.pajemploi.urssaf.fr et consultez la rubrique « Le coût de la garde » pour les assistants maternels agréés

Chiffres clés au 1^{er} janvier 2018

Montant minimum de l'indemnité d'entretien au 1^{er} janvier 2018 :

- Indemnité légale : 3,034 €* (arrondi à 3,04) pour 9 heures d'accueil, puis 0,3372 € par heure au-delà.
- Indemnité conventionnelle : 2,65€ pour une journée de garde inférieure à 8h

Rémunération (BRUT)*	Rémunération (NET)*
SMIC horaire : 9,88 €	7,55 €
Rémunération AM minimale : 2,78 €	2,14 €
Maximum journalier : 49,40 €	38,12 €

Source : Assmat Magazine

*Hors Alsace - Moselle



J'ai deux mains
(montrer la paume des mains)
Elles sont propres
(montrer le dos des mains)
Elles se regardent
(geste correspondant)
Elles se tournent le dos
(geste correspondant)
Elles se croisent
(geste correspondant)

Elles se tapent
(geste correspondant)
Elles nagent
(geste correspondant)
Elles s'envolent
(geste correspondant)
Et puis elles s'en vont
(geste correspondant)
Derrière mon dos
(geste correspondant)

CALENDRIER DES ANIMATIONS COLLECTIVES

Animations Vallières - Rumilly
Accueil : à partir de 9h30 / Départ : jusqu' à 11h15

FEVRIER

Lundi 26 Animation Vallières

MARS

Jeudi 1^{er} Animation Vallières

Vendredi 2 Bibliothèque Bloye

Lundi 5 Animation Vallières

Jeudi 8 Animation Vallières

Vendredi 9 Médiathèque Rumilly

Lundi 12 Animation Vallières

Mardi 13 Bibliothèque Saint-Eusèbe

Jeudi 15 Animation Vallières

Vendredi 16 Animation Vallières

Vendredi 16 Animation Rumilly

Bibliothèques et Médiathèque
Horaires : 9h30 - 10h15 Merci d' être ponctuels !

MARS

Lundi 19 Animation Vallières

Jeudi 22 Animation Vallières

Jeudi 22 Bibliothèque Hauteville-sur-Fier

Vendredi 23 Animation Vallières

Lundi 26 Animation Vallières

Jeudi 29 Animation Vallières

Vendredi 30 Animation Vallières

Vendredi 30 Animation Rumilly

AVRIL

Jeudi 5 Animation Vallières

Vendredi 6

Festival Petit Patapon Médiathèque Rumilly

Les places en animation sont comptées,
faites-nous part de toute absence
afin que d'autres collègues en bénéficient !

Nous remercions chaque assistant maternel de
remettre un exemplaire de cette lettre d'information
à chacun de ses parents employeurs.

Pour les animations à Vallières :
S'inscrire au préalable 1 fois tous les 15 jours

Prévoir des chaussons ou des chaussettes pour tous,
un tablier de protection ou un grand tee-shirt usagé
pour les activités salissantes des petits !

